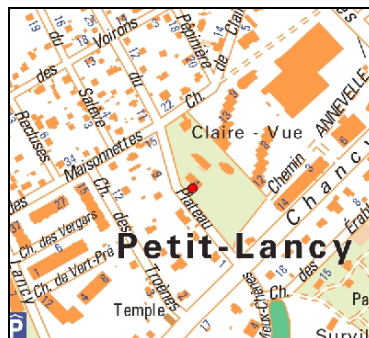


Espace de Vie Infantile du Plateau
Avenue du Plateau 4
1213 PETIT LANCY

☎ 022.879.93.30 / Fax : 022.879.93.31 / Mail : eveplateau@lancy.ch



L'Espace de Vie Infantile du Plateau (E.V.I. du Plateau) se situe sur la commune de Lancy. Cette institution est subventionnée par la commune de Lancy et est gérée par une association.

L'E.V.I. du Plateau est destiné exclusivement aux familles qui résident ou qui travaillent sur le territoire communal (la priorité étant accordée aux familles qui résident sur Lancy).

Sa fonction est d'accueillir des enfants entre 4 mois et 4 ans dont les deux parents travaillent.

L'institution est ouverte du lundi au vendredi entre 07h00 et 18h30 et offre différentes possibilités de placement :

60% entre 07h00 et 12h30 (avec repas)

75% entre 07h00 et 14h00 (avec repas et sieste)

100% entre 07h00 et 18h30

50% entre 13h30 et 18h30

Le placement minimum doit être de 3 demi-journées ou 2 journées par semaine.

L'Espace de Vie Infantile du Plateau souhaite :

- procurer aux familles un mode de garde mais surtout offrir un lieu d'accueil et d'éducation pour l'enfant
- proposer à l'enfant un espace de vie collective, adapté à son âge et complémentaire à sa vie familiale
- soutenir l'intégration progressive de l'enfant dans son apprentissage de la vie sociale
- favoriser le développement affectif, intellectuel, moteur et social de l'enfant et lui permettre de se développer harmonieusement et à son rythme
- procurer un lieu d'échange, d'écoute et de rencontre pour les parents

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié, éducatrices et éducateurs du jeune enfant, dont le diplôme est reconnu par le service de protection de la jeunesse.

L'équipe éducative est secondée au quotidien par des auxiliaires et des aides. Par ailleurs, une psychopédagogue est active à temps partiel en complément de l'équipe et est disponible pour les familles qui souhaitent aborder des questions éducatives spécifiques.

De plus, du personnel administratif (secrétaire-comptable) et technique (cuisine et lingerie) complète l'équipe de l'institution.

Deux codirectrices assument la responsabilité pédagogique et administrative de l'ensemble de l'institution.

Elles dépendent hiérarchiquement du comité de l'association qui est l'employeur et qui prend les décisions donnant le cadre général de l'institution.

Afin de permettre à l'enfant de s'épanouir, de grandir et d'apprendre, nous nous proposons de répondre aux besoins incontournables des enfants comme le disent
« T. Berry BRAZELTON et Stanley I. GREENSPAN »
dans le livre « **CE Q'UN ENFANT DOIT AVOIR** »

Besoin de relations chaleureuses et stables

Besoin de protection physique et de sécurité

Besoin d'expériences adaptées aux différences individuelles

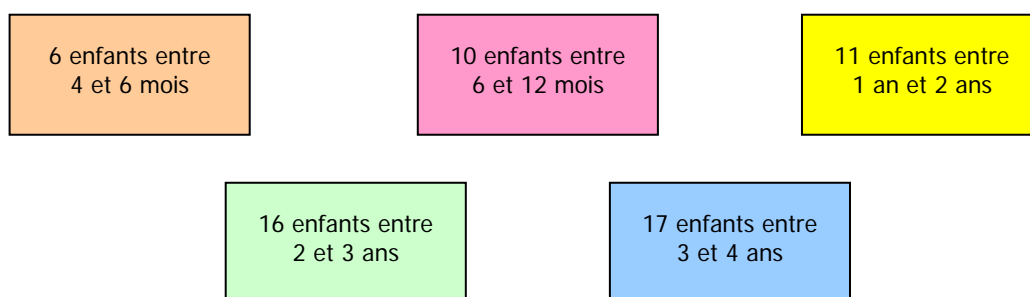
Besoin d'expériences adaptées au développement

Besoin de limites et de structures

Besoin d'une communauté stable, de son soutien et de sa culture

Le concept d'accueil est basé sur l'organisation de la vie des enfants par groupe afin de respecter les besoins très spécifiques de chaque âge.

Pour cela cinq groupes ont été constitués.



TARIF DES PENSIONS

- Le prix de pension est fixé sur la base du revenu mensuel brut du groupe familial et représente 11 % de ce revenu pour un plein temps (pension mensuelle minimum 245.- frs et maximum 1636.- frs)
Pour un abonnement à temps partiel, le prix de pension est proportionnel et un décompte est établi en fonction des jours et du temps de présence.
- La pension est basée sur une moyenne de 21 jours par mois et est due 11 mois par an (sauf en août).
- Aucune déduction n'est prévue pour raison de maladie, d'accident, pour les jours fériés officiels, pour les jours de fermeture de la crèche ou tout autre absence.
- Lorsque plusieurs enfants de la même famille fréquentent l'institution le tarif du second enfant est réduit de 50%. Si une famille bénéficie de la carte « Gigogne » dès 3 enfants, 10'000.- frs sont déduits de l'ensemble des revenus avant d'effectuer le tarif de la pension.

VACANCES

- L'institution est fermée durant les jours fériés officiels à Genève. De plus, deux semaines au moment des fêtes de Noël (vacances scolaires), une semaine à Pâques, ainsi que trois semaines fin juillet-début août. Les dates précises sont remises aux parents en début de chaque année scolaire.
- Le total représente six semaines durant lesquels l'enfant ne fréquente pas l'institution.